

**VILLE DE BRUXELLES
COMMUNIQUE DE PRESSE
ECHEVINAT DE LA PROPLETE PUBLIQUE**

Plus de 400 taxes contre des sacs poubelles présents le dimanche au Centre-Ville !

Bruxelles, le 7 juin 2015 – Depuis janvier 2015, les sacs poubelles présents en voirie le dimanche, en dehors des heures de sorties autorisées, sont contrôlés. 418 taxes ont été dressées dont 263 à l'encontre de commerces et entreprises. Les agents assermentés du Service Propreté ont identifié 69 récidivistes ! L'Echevine de la Propreté publique envisage des mesures contraignantes plus strictes.

Deux dimanches par mois, les sacs poubelles présents en voirie en dehors des heures autorisées ont été systématiquement contrôlés. Cette opération de contrôle a mobilisé, chaque dimanche, 1 agent assermenté de la Propreté publique, 1 ouvrier et 1 camion de collecte.

418 taxes ont été dressées durant ces opérations : 263 à l'encontre de commerçants et entreprises, et 155 à l'encontre d'habitants. On compte également 19 taxes dressées à l'encontre de personnes qui ne sont pas domiciliées à la Ville de Bruxelles. Parmi les commerçants et entreprises identifiés, 69 ont récidivé. 1 commerçant a été taxé pour 17 sacs sortis le dimanche entre janvier et mai 2015. 1 autre a été taxé pour 18 sacs poubelles sortis le dimanche entre janvier et... mars !

Ces sacs poubelles sortis en dehors des jours de collecte restent tout le dimanche sur la rue. Ils donnent une image négative auprès des promeneurs et touristes et causent d'importantes nuisances, particulièrement au Centre-Ville.

Selon l'Ordonnance du 14 juin 2012, les commerçants et entreprises sont soumis à l'obligation de posséder un contrat spécifique avec un collecteur agréé pour l'enlèvement de leurs déchets. Dans le cadre de ce contrat, ils ont le choix de définir le jour et l'heure de collecte qui leur conviennent le mieux. Le contrôle de ces dispositions doit être réalisé par Bruxelles-Environnement. A ce jour, malgré de nombreux appels, Bruxelles-Environnement a refusé de réaliser les contrôles de possession d'un contrat d'enlèvement pour la collecte des déchets professionnels.

Pour sa part, l'Agence régionale Bruxelles-Propreté organise des collectes pour les commerçants du Centre-Ville, du lundi au samedi, tous les matins et tous les soirs.

« Les sacs poubelles sortis le dimanche, en dehors de toute collecte de déchets, causent d'importantes nuisances et entraînent un sentiment de malpropreté important. Au Centre-Ville, les commerces et les entreprises peuvent disposer d'un ramassage du lundi au samedi, matin et soir. Ils n'ont donc aucune excuse pour sortir leurs sacs poubelles au mauvais moment. Depuis que j'ai mis en place

le Règlement-taxes sur les incivilités, plus de 19.000 taxes ont été dressées contre des sacs poubelles sortis en dehors des heures.» précise Karine Lalieux, Echevine de la Propreté publique.

Contact presse, Romain De Reusme

romain.dereusme@brucity.be - 02/279.48.54 - 0485/41.59.57